



LA SEMAINE ECONOMIQUE EN BREF

No: 58-01/16 Janvier 2016

UN APERÇU SYNTHETISÉ DE L'ACTUALITÉ ECONOMIQUE REALISÉ PAR LA
DIRECTION DES ETUDES, DE L'INFORMATION ET DE LA PROMOTION ECONOMIQUES (DEIPE)
REDACTION: SERVICE DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA VEILLE ECONOMIQUES

SOMMAIRE :

• A LA UNE

ACTIVITE COMMERCIALE AU CAMEROUN : CE QUI VA CHANGER

• EN BREF

CREATION D'EMPLOIS : 400 000 POSTES EN VUE EN 2016

CONVENTIONS D'INVESTISSEMENTS : LE CAMEROUN DEPASSE LE CAP DE 750 MILLIARDS FCFA PROJETS

INVESTISSEMENT PUBLIC : LANCEMENT OFFICIEL SUR TOUTE L'ETENDUE DU TERRITOIRE

HUILE DE PALME ET DERIVES : 60 000 TONNES A IMPORTER EN 2016

CAN 2019 : LE MARCHE DU STADE DE DOUALA-JAPOMA ATTRIBUE

MARCHE DES CAPITAUX : L'ETAT COMPTE EMPRUNTER 370 MILLIARDS

MINES ET FER : BIEN TÔT UN COMPLEXE INDUSTRIEL DANS L'OCEAN

CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LES RESPONSABLES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL INSTALLES

FINANCEMENT DE L'ECONOMIE : PROPARCO SOUTIENT LES PME

LA SONARA VA RAFFINER TOUS LES PETROLES BRUTS

DES HOMMES D'AFFAIRES TUNISIENS ATTENDUS AU CAMEROUN

ACTIVITE COMMERCIALE AU CAMEROUN : CE QUI VA CHANGER

Le Président de la République a promulgué le lundi 21 décembre 2015 la Loi N°2015/018 régissant l'activité commerciale au Cameroun, en remplacement de la loi du 10 août 1990. Les commerçants en activité disposent d'une période transitoire d'un an pour se conformer aux nouvelles dispositions.

CE QUI CHANGE

Distribution

Le commerçant qui exerce en même temps la distribution en gros et en détail sera désormais contraint de séparer les locaux destinés à chacune de ces deux activités et de tenir une comptabilité distincte. Par ailleurs, tout commerçant distributeur est tenu de placer son enseigne commerciale (nom commercial, secteur d'activité, adresse complète) sur la façade de tous ses établissements, le cas échéant sur son site web. En outre, en ce qui concerne le commerce électronique, la distribution est soumise à déclaration, par le dépôt auprès de l'administration en charge du commerce, d'une copie du contrat d'hébergement du site commercial. Enfin, toute entreprise de production et de distribution devra mettre à la disposition de l'administration les documents et renseignements sur les quantités de biens produits, stockés, distribués ou vendus et sur l'origine des marchandises détenues.

Vente et prix

Les exploitants de débits de boissons, d'établissements d'hébergement, de restauration doivent indiquer les prix, services compris,

par tout moyen approprié. Par ailleurs, la facture devra désormais comporter le nom et l'adresse complète de l'imprimerie ayant édité le facturier, le numéro de la facture, la date et le lieu de l'immatriculation au Registre du commerce, le numéro de contribuable, la date de la vente ou de la prestation de service, la domiciliation du vendeur, le prix hors taxes ainsi que des réductions éventuelles.

Livraison, service après-vente

Les frais de livraison sont à la charge du vendeur ou professionnel. En cas d'enlèvement, les frais reviennent à la charge de l'acheteur. Le vendeur est tenu d'assurer la livraison, l'installation et la mise en service du bien acheté. En cas de non-délivrance du certificat de garantie ou de sa perte, la garantie demeure valable et le consommateur est en droit de s'en prévaloir, par la présentation de la facture ou d'un ticket de caisse. Le remplacement ou la réparation du bien doivent être effectués gratuitement. Tous les frais y afférents sont à la charge du commerçant concerné. Si le vendeur se retrouve dans l'incapacité de réparer ou de remplacer le bien, il est tenu d'en rembourser le prix sans délai.

Sanctions prévues

Des sanctions sont prévues pour les pratiques commerciales illicites se rapportant à la vente de produits périmés ou impropres à la consommation, la vente des produits neufs ou alimentaires dans les brocantes, la détention des stocks et les fausses déclarations de prix dans le but d'influer sur les prix.

EN BREF

CREATION D'EMPLOIS : 400 000 POSTES EN VUE EN 2016

C'est ce qui ressort du discours du président de la République dans son message de fin d'année 2015 à la nation. A la fin de novembre 2015, ce sont 337 600 emplois nouveaux qui ont été créés en faveur de la jeunesse par le biais des différentes structures impliquées dans ce secteur, contre 285 000 à la même période de 2014. Les placements sont effectués dans divers métiers. L'atteinte de cet objectif passe par le programme de promotion de l'emploi décent et le développement de la formation professionnelle à travers l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre de formation professionnelle.

CONVENTIONS D'INVESTISSEMENTS : LE CAMEROUN DEPASSE LE CAP DE 750 MILLIARDS PROJETS

Avec la signature de neuf nouvelles conventions le 18/12/2015, le nombre d'entreprises bénéficiant des dispositions contenues dans la loi du 18 avril 2013 est désormais porté à 53 grandes entreprises et 06 PME, pour des investissements projetés de l'ordre de 754 milliards et plus de 25 000 emplois. Parmi les neuf dernières conventions signées, trois relèvent du domaine de l'agro-industrie, une de l'hôtellerie, une de la cimenterie, deux de l'automobile (fabrication et assemblage) et deux autres, de l'industrie manufacturière (fabrication de bouteilles de gaz et de serviettes hygiéniques).

INVESTISSEMENT PUBLIC : LANCEMENT OFFICIEL SUR TOUTE L'ETENDUE DU TERRITOIRE

Avant le lancement officiel de son exécution dans les régions jeudi 07/01/2016, une copie de la liste des projets du Budget d'investissement public (Bip) est affichée dans les délégations régionales et départementales du Minepat sur toute l'étendue du territoire. L'objectif de cette démarche est de réduire les délais des différentes procédures pour laisser le temps à l'exécution physique des projets. L'enveloppe allouée à l'investissement public cette année, soit 1 525 milliards F, est en hausse de 22,5% par rapport à celle débloquée en 2015.



HUILE DE PALME ET DERIVES : 60 000 TONNES A IMPORTER EN 2016

Le 28 décembre 2015, le ministre des finances a favorablement répondu à une requête du ministre du Commerce initiée et motivée par le Comité de régulation de la filière des oléagineux, afin d'autoriser l'importation, à des conditions préférentielles, de cargaisons d'huile de palme et ses produits dérivés au Cameroun en 2016. Au total, ce sont 47 000 tonnes d'huile de palme qui seront importées cette année afin de satisfaire la demande des transformateurs d'oléagineux, contre 8000 tonnes de stéarine et 5000 tonnes d'huile de palmiste. Ces matières premières seront importées en exonération de la Tva et avec un droit de douane préférentiel de 5%, différent de la valeur de référence de 1500 f le litre réglementairement applicable. On estime que malgré l'existence d'une production locale, le Cameroun accuse annuellement un déficit de production de 130 000 tonnes d'huile de palme.

CAN 2019 : LA MARCHE DU STADE DE DOUALA-JAPOMA ATTRIBUE

Le consortium constitué de l'entreprise turque Yenigun et l'américain AFLLC/AECOM a été désigné le 31/12/2015 pour la réalisation du marché susmentionné, pour un coût de conception et de réalisation de près de 166 milliards FCFA financés sur le budget spécial des CAN. Les fonds seront pourvus pour 15% par la BGFI bank et pour 85% par Eximbank Turquie. Le remboursement se fera sur 12 ans. L'entreprise dispose d'un délai de 30 mois, c'est-à-dire jusqu'en juin 2018 pour livrer le marché. Les travaux à réaliser concernent un stade de compétition avec tribunes et gradins couverts d'une capacité de 50 000 places, deux terrains d'entraînement de 1 000 places chacun avec gradins non couverts, un gymnase couvert d'une capacité de 2000 places assises, une piscine olympique de huit couloirs, deux terrains de basket ball, deux terrains de volleyball, quatre courts de tennis et 37000 m² de parking.

MARCHE DES CAPITAUX : L'ETAT COMPTE EMPRUNTER 370 MILLIARDS FCFA EN 2016

370 milliards, c'est le montant des ressources que le Trésor public camerounais entend mobiliser sur le marché des titres publics de la BEAC. Pour le premier trimestre de l'année, l'Etat a prévu de mobiliser entre 52 et 57 milliards F par l'émission de Bons du trésor assimilables. Le premier emprunt d'un montant

de 7 milliards aura lieu le 13/01/2016 et servira à financer le déficit de trésorerie. Ce sera le même montant qui sera sollicité pour les différentes opérations qui auront lieu les 27 janvier, 10 et 24 février, 09 et 23 mars 2016 à l'effet de financer le déficit de trésorerie. Il est également envisagé une émission d'Obligations du Trésor Assimilables, de 10 à 15 milliards, pour le financement de certains projets de développement.

FER : BIENTÔT UN COMPLEXE INDUSTRIEL DANS L'OCEAN

Le ministre en charge de l'industrie a visité, le 31 décembre 2015, le chantier de construction du Complexe industriel sidérurgique et métallurgique de Fifinda. C'est une initiative privée soutenue par le gouvernement. La visite du ministre a permis de découvrir 100 hectares de terre déblayés d'où sortent trois usines qui transformeront les 164,9 milliards de tonnes de fer découverts dans les gisements miniers d'Akom II, de Bipindi et de Lokoundjé. Ainsi, 70% seront transformés à Fifinda, et 30% réservés à l'exportation. 500 000 tonnes de fer à béton et de tôles planes noires seront produites par an. Dans les cinq prochaines années, le Complexe va générer 3 000 emplois. En face des usines, une cité de 200 logements qui couvre 50 hectares est déjà en construction pour abriter les travailleurs.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LES RESPONSABLES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL INSTALLES

Respectivement nommés par les décrets 2015/409 et 2015/410 du 16/11/2015 du président de la République, les responsables de l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC) ont été installés le 29/12/2015 par le ministre en charge de l'environnement. Créé par décret présidentiel du 10/12/2009, l'ONACC est en charge d'établir les indicateurs climatiques pertinents pour le suivi de la politique environnementale, de mener des analyses prospectives visant à proposer une vision sur l'évolution du climat, de fournir des données météorologiques et climatiques à tous les secteurs de l'activité humaine et de dresser le bilan climatique annuel du Cameroun ; d'initier et de promouvoir des études sur les impacts et les risques liés aux changements climatiques ; de proposer au gouvernement des mesures préventives de réduction d'émission de gaz à effet de serre, ainsi que des mesures d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets des changements climatiques.

FINANCEMENT DE L'ECONOMIE : PROPARCO SOUTIENT LES PME

Proparco, filiale de l'Agence française de développement (AFD) dédiée au financement du secteur privé, a annoncé le 18/12/2015 avoir accordé une ligne de crédit de 26,2 milliards de FCFA à la BICEC, banque locale, afin de soutenir l'économie locale. Concrètement, « ce financement permettra à la BICEC de développer son activité de crédit à moyen et long terme auprès des entreprises du Cameroun », et représente près de 80% des financements globaux octroyés par la BICEC. Installé dans la capitale économique camerounaise depuis plus de 10 ans, Proparco intervient auprès du secteur privé dans une grande diversité de secteurs tels que l'énergie, les télécoms, l'agroalimentaire ou le secteur financier. A ce jour, le montant de ses engagements financiers dans la région s'élève à environ 98,4 milliards FCFA.

SONARA: LA PREMIÈRE PHASE DU PROJET D'EXTENSION BIENTÔT ACHEVÉE

La Société nationale de raffinerie du Cameroun annonce que la première phase de son projet d'extension et modernisation des installations sera livrée cette année 2016 et qu'elle « permettra de traiter toute qualité de brut, en particulier les bruts lourds produits au Cameroun ». Le coût total de cette première phase de modernisation déjà réalisée à 86,6% est de 620 milliards financés par l'Etat du Cameroun. Par ailleurs, indique la Sonara, au terme de la deuxième phase qui coutera plus de 315 milliards et dont la date de livraison n'a pas encore été dévoilée, sa capacité de raffinage actuelle de 2,1 millions sera portée à 3,5 millions de tonnes. Pour mémoire, la Sonara est opérationnelle depuis 1981.

DES HOMMES D'AFFAIRES TUNISIENS ATTENDUS AU CAMEROUN

Ceux-ci vont prendre part « aux journées commerciales multisectorielles tunisiennes au Cameroun » qui se tiendront du 11 au 24 janvier 2016 à la maison du parti de Douala. C'est ce qu'a indiqué Jalel Snoussi, l'Ambassadeur de Tunisie au Cameroun. L'évènement s'inscrit dans le cadre de la coopération sud-sud. Ces journées seront l'occasion d'exposer le savoir-faire tunisien. Au delà des expositions, les hommes d'affaires vont au cours de leur séjour nouer des contacts avec les opérateurs locaux. Ceux-ci pourront aboutir à la signature des partenariats, des joint-ventures ainsi que des accords commerciaux.

SOURCES:

ACTIVITE COMMERCIALE AU CAMEROUN : CE QUI VA CHANGER Cameroon Tribune N° 11005/7204 du 05/01/2016
 CREATION D'EMPLOIS : 400 000 POSTES EN VUE EN 2016 Cameroon Tribune N°11005/7204 du 05/01/2016
 CONVENTIONS D'INVESTISSEMENTS : LA CAMEROUN DEPASSE LE CAP DE 750 MILLIARDS PROJETS Le Quotidien de l'économie N°0962 du 04/01/2016
 INVESTISSEMENT PUBLIC : LANCEMENT OFFICIEL SUR TOUTE L'ETENDUE DU TERRITOIRE Cameroon Tribune N°11005/7204 du 05/01/2016
 HUILE DE PALME ET DERIVES : 60 000 TONNES A IMPORTER EN 2016 www.investiraucameroun.com
 CAN 2019 : LE MARCHE DU STADE DE DOUALA-JAPOMA ATTRIBUE Le Quotidien de l'économie N°0964 du 06/01/2016
 MARCHE DES CAPITAUX : L'ETAT COMPTE EMPRUNTER 370 MILLIARDS Cameroon Tribune N°11008/7207 du 08/01/2016
 MINES ET FER : BIENTÔT UN COMPLEXE INDUSTRIEL DANS L'OCEAN Cameroon Tribune N°11005/7204 du 05/01/2016
 CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LES RESPONSABLES DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL INSTALLES Le Messenger N°4485 du 04/01/2016
 FINANCEMENT DE L'ECONOMIE : PROPARCO SOUTIENT LES PME Première-Heure N°188 du 04/01/2016
 LA SONARA VA RAFFINER TOUS LES PETROLES BRUTS Le Quotidien de l'économie N°0965 du 07/01/2016
 DES HOMMES D'AFFAIRES TUNISIENS ATTENDUS AU CAMEROUN

